



COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 JUIN 2019

REVISION DU PLU : DEBAT COMPLEMENTAIRE DU PADD

Le Conseil municipal prend acte du débat complémentaire sur le PADD.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les décisions modificatives budgétaires présentées.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2019, un emploi permanent d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 16h30/35 à compter du 1^{er} juillet 2019 et un emploi permanent d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2019.
- de recruter un adjoint technique contractuel à temps complet sur un emploi non permanent du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2020.

AGGLO : CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION D'UN SERVICE DE TRANSPORT DES ELEVES AU COMPLEXE AQUATIQUE

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver le principe de délégation à la communauté d'agglomération du Beauvaisis de la compétence d'organisation du transport des élèves entre leur établissement scolaire et le centre aquatique communautaire dont la commune dépend ;

ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes dont le montant total s'élève à 3 236.21 €.

FIXATION DES TARIFS POUR LES MANIFESTATIONS COMMUNALES

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide de fixer les tarifs pour le repas de la fête communale à 16€ tarif adulte et 8€ pour les enfants de moins de 12 ans.

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire énumère les décisions prises dans le cadre de ses délégations.